

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Marjane Holding SA » du contrôle conjoint de la société « Pathé Californie Casablanca SAS », auprès et aux côtés de la société « Pathé Cinémas SAS »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** « Marjane Holding SA » ;
- **L'actionnaire actuel :** « Pathé Cinémas SAS » ;
- **La cible :** « Pathé Californie Casablanca SAS ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Secteur d'exploitation de complexes cinématographiques.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 juin 2025.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par la société « Marjane Holding SA » de la société « Pathé Californie Casablanca SAS », à travers l'acquisition de 60% de son capital social et des droits de vote y afférents auprès et aux côtés de la société « Pathé Cinémas SAS ».

« Marjane Holding SA » est une société anonyme de droit marocain ayant son siège social à Route De Bouskoura, Centre Commercial Marjane, Ct 1029, Commune De Ain Chock, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 63513. Elle est spécialisée dans la grande distribution à travers l'exploitation d'hypermarchés, de supermarchés et de magasins spécialisés en électroménager et électronique, ainsi que dans la gestion immobilière commerciale et le développement de centres commerciaux au Maroc.

« Pathé Cinémas SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est sis à 1, Rue Meyerbeer, 75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392 962 304. Elle a pour principale activité l'exploitation de complexes cinématographiques en France, en Belgique, en Suisse, en Tunisie, au Maroc, aux Pays-Bas et au Sénégal.

« Pathé Californie Casablanca SAS » est une société par actions simplifiée d'associé unique, dont le siège social est sis à 17, Rue El Bouhtouri, Quartier Gauthier, Casablanca, Maroc. Son activité porte sur l'exploitation de complexes cinématographiques ainsi que toutes activités connexes pouvant s'y rattacher. Elle exploite un multiplexe cinématographique comprenant 8 salles au Californie Mall.

Fait à Rabat, le 22 Mai 2025.